



réussir
la
décentralisation

L'ÉCHO

JANVIER 2008

Bulletin d'informations
et d'échanges
Tél. 20 74 09 07 - Cel 96 87 93 68

RESEAU GRN DECENTRALISATION NIGER

Bulletin trimestriel - Adresse : reseaugrnd_niger@yahoo.fr

Femmes et Décentralisation au Niger

L'engagement des femmes au processus de développement local



Édito

La réunion annuelle tenue du 31 janvier au 1er février 2007 a été historique en ce sens que qu'elle a permis aux membres du Réseau de faire un diagnostic approfondi de la crise qui était à la base du dysfonctionnement du Comité de Coordination mis en place en 2005. Elle a été l'occasion pour les participants de restructurer le Réseau en lui donnant une nouvelle configuration. La mise en place de la Cellule d'Animation Provisoire (CAP) chargée de la mise en œuvre des recommandations avec la relecture du document cadre, l'élaboration d'un programme annuel d'activités, l'assainissement de la gestion financière, la récupération des ressources financières et matérielles et la désignation de la tutelle. Après un trimestre d'activités, de mars à juin 2007, fut installée la Cellule d'Animation (CA) à la place de la CAP. La CA est composé des délégués des huit (8) points focaux, du Secrétaire Permanent (SP) du Réseau et du représentant de la tutelle (Groupement des Aides Privées). Elle est coordonnée par un chef de file désigné par les délégués des Points Focaux. Aussi la mise en place de la Cellule d'Animation et la désignation de la nouvelle

tutelle sont censées offrir un nouvel élan au Réseau Niger. Ainsi le programme d'activités élaboré et validé par la CA dont la mise en œuvre repose sur les points focaux et les groupes thématiques est en exécution depuis l'installation du nouveau SP. Au plan national, la situation d'insécurité dans la partie Nord du pays a eu des conséquences négatives sur certaines activités importantes du point focal, reconnues pour leurs valeurs culturelles historiques et les contenus des thèmes abordés spécifiques au monde pastoral, sources d'alimentation de l'Écho, force de recherche et d'action pour le Réseau. Il s'agit du brassage annuel observé lors des mouvements et séjours dans la zone pastorale à travers les différentes rencontres culturelles (Assamanay) qui sont de précieuses occasions de vulgarisation des thèmes sur le code rural, la santé animale, le VIH/SIDA, l'organisation du monde pastoral, les consensus dans l'accès aux ressources pastorales (naturelles et aménagées).

Ingay Issoufou, Secrétaire Permanent du Réseau et Boureima Idrissa Fandou, Coordonnateur du GAP.

L'ONG THIEBON,

Un partenaire des communes

Créée en 1999, cette ONG nigérienne oeuvre beaucoup dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation en dotant les communes d'infrastructures socio-éducatives équipées, en équipant celles existantes de fournitures et autres matériels. Pour plus de précisions l'Echo s'est entretenu avec le Trésorier, M. Bikounlé Abdou Rafiou.

L'Echo : Quels sont les domaines d'intervention de l'ONG THIEBON et son aire géographique?

Bikounlé A. Rafiou : Il faut d'abord préciser que l'ONG Thiebon a été créée par n°034/MI/DAPJ/SA du 16 février 1999. Thiebon signifie "être debout" en langue djerma. L'ONG est dirigée par un bureau exécutif à la tête duquel se trouve depuis 2001 une coordonnatrice : Mlle Hawaou Abdoulwabi.

L'ONG Thiebon est une organisation non gouvernementale à caractère humanitaire et de développement à la base. Elle intervient dans le domaine scolaire, sanitaire et social. Elle s'occupe de la réception, le stockage et la distribution de dons en provenance de la communauté Emmaüs de Toulouse en France ou d'autres communautés. Sur le terrain, l'ONG Thiebon fait : la construction et l'équipement des centres de santé et d'écoles, l'installation de moulins à grains, la mise en place de banques céréalieres, le renforcement des capacités de la société civile locale dans le cadre de la bonne gouvernance, la formation des élus locaux, des secrétaires et receveurs municipaux en gestion financière et comptable des collectivités locales, le développement des activités génératrices de revenus en direction des femmes. L'ONG dispose d'un atelier de fabrication de tricycles par des handicapés locomoteurs d'un centre de couture pour la formation des femmes handicapées et d'une équipe de football. L'ONG Thiebon intervient sur tout le Territoire national.

L'Echo : Citez-nous quelques exemples de partenariats avec les communes ?

Bikounlé A. Rafiou : Cette année (2007) nous avons signé des conventions de partenariats avec cinq(5) communes : la commune Niamey I, la commune rurale de Kirtachi, la commune urbaine de Filingué, la commune rurale de Kiéché et la commune rurale de Liboré. Nous avons construit et équipé cette année grâce à l'appui financier de l'ambassade du Canada des classes à Lossogoungou (commune Niamey I), un centre de santé intégré à Sounga Dossado (commune de Kirtachi) des classes à Oumaltama (commune de Liboré). Nous avons également installé un moulin à grain à Massama (dans la commune de Filingué) et un autre à Hannamizé dans la commune de Kirtachi grâce à l'appui financier de

l'ambassade de l'Arabie Saoudite. Ces interventions n'excluent pas nos actions dans les autres communes. Tenez ! nous avons équipé par exemple le centre de santé intégré de la commune rurale de Fachi dans le département de Bilma. Nous avons également offert une ambulance médicalisée à la commune rurale de Kara Kara (département de Gaya)

L'Echo : Quelles sont les conditions d'accès à vos services ?

Bikounlé A. Rafiou : Au début nos premières interventions étaient conditionnées par une demande de la communauté ; ensuite notre équipe fait un léger diagnostic avec une visite de terrain pour vérifier la justification de la sollicitation. Avec la mise en place des entités décentralisées, la principale condition est l'existence d'un plan de développement communal (PDC). Cet outil est l'instrument de planification qui nous permet de vérifier si notre appui s'inscrit dans le cadre des actions retenues

L'Echo : Demandez-vous l'apport de la communauté avant toute action ?

Bikounlé A. Rafiou : Au début non, mais nous expliquons que nos interventions se font par paliers aux seules conditions que la population s'engage dans l'entretien et la gestion rationnelle des infrastructures. Par la suite, avec l'installation des conseils municipaux, nous avons instauré une contribution en nature ou en espèces des populations à travers les communes

L'Echo : Quelles sont les contraintes enregistrées de votre partenariat avec les populations/communes ?

Bikounlé A. Rafiou : Il n'y a pas de contraintes majeures mais il est à noter un état de pauvreté généralisée, une insuffisance dans la mobilisation des ressources financières des communes afin de libérer la contrepartie dans le cadre de la création de certaines infrastructures.

Au début les communes n'avaient pas de Plans de Développement Communal qui étaient pour nous un cadre d'inscription des activités, ce qui nous a contraint à surseoir sur cette exigence. Le manque de cadre de concertation entre les différents intervenants au sein des communes ne favorise pas une harmonisation des actions plongeant les partenaires dans un jeu de compétition où chacun veut s'attirer le monopole de la collaboration.. Certaines communes ne comptabili-



sent pas les fonds injectés par les ONG comme des investissements alors que cela constitue un apport important qui doit ressortir dans la comptabilité des communes. Souvent dans l'entretien de certains matériels fournis, nous sommes obligés d'intervenir car les communautés manquent de moyens pour le faire.

L'Echo : Votre mot de la fin ?

Bikounlé A. : Il s'agit d'un appel à l'endroit des élus locaux. Compte tenu des concours financiers importants que les ONG apportent aux communes à travers le financement de leurs investissements, les élus locaux doivent les encourager et les soutenir en tant que structures de participation au développement local. Aussi, serait-il souhaitable que les conseils inscrivent les opérations des ONG dans les budgets afin de faire apparaître leur importance dans le financement des investissements locaux

Les partenaires au développement des communes et les autorités communales doivent mettre en place des cadres de concertation comme c'en est le cas à Filingué pour éviter la duplication des activités et harmoniser les actions.

Ont participé à ce Bulletin :

Amanaya Irrichid, PF Tahoua ;
Bikounlé Abdou Rafiou, TG GAP;
Boureima Idrissa, Coordonnateur
GAP ; Ingay Issoufou, SP Réseau
GRN D Niger ; Maïnassara
Abdoua, Président ONG CEB ;
Mme Garba Maïmouna,
CONGAFEN ; Mme Sadou Kadi,
Conseillère municipale Sakoira ;
Moussa Oumarou, PF Dosso

1.000 Exemplaires
NIN Niamey

Le développement local en question

Du 29 août au 1er septembre 2007, un forum National sur le développement local, s'est tenu à Niamey sur l'initiative du Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire. L'organisation du dit forum a été appuyée par des partenaires intervenant dans le domaine du développement local.

Le but de cette rencontre est de permettre à tous les acteurs du développement local d'échanger sur les expériences menées afin de pouvoir les capitaliser.

D'importantes communications ont été faites sur les expériences en matière d'approche sur le développement local par les structures suivantes : ONG Karkara, ONG ABC Écologie, le Programme d'Actions Communautaire (PAC), le Programme de coopération décentralisée (PCD II), le Projet d'appui au développement territorial de Dosso (Dosso Maza'ada), l'UNICEF, la SNV, le Programme de Lutte contre la pauvreté (LUCOP), le DDC (Padel/Gaya et le PADEL

(Diffa). Ces exposés très intéressants sur des expériences réelles ont confirmé l'importance du développement local pour les pays en développement de manière générale et pour le Niger en particulier.

En effet, l'approche développement local repose principalement sur la participation communautaire, le renforcement des moyens d'action des collectivités décentralisées et l'amélioration de la gouvernance locale.

Cette approche place les communautés au centre de la décision d'initier et de mettre en œuvre toute action de développement.

Si les structures de la société civile sont présentes sur la quasi-totalité du territoire national pour appuyer les communautés, locales, il ressort des écueils qui méritent des mesures correctives. Il s'agit de la multitude de procédures d'approche et de structuration du milieu par les différents intervenants dans le monde rural, des difficultés de concertation et d'harmonisation entre acteurs locaux, de la faible capacité des communautés à formuler des projets basés sur leurs préoccupations réelles, de la lenteur dans le processus d'ap-

propriation de la maîtrise d'ouvrage par les communautés du fait de leur analphabétisme, de la lenteur des communes à jouer le rôle qui est le leur en matière de maîtrise d'ouvrage du développement local. De nombreuses propositions de solutions ont été faites par les participants à ce forum. Beaucoup d'efforts restent encore à fournir. Les mentalités ont très peu évolué en terme d'appropriation du développement local. Pour M. Hassane Idé, un des communicateurs du forum, « le développement local requiert l'établissement d'un partenariat multi acteurs, nécessite l'existence d'une forte volonté politique nationale, régionale et locale, pour orienter, inciter, accompagner par des moyens institutionnels, organisationnels et financiers appropriés, des « porteurs locaux » d'une volonté de changement au sein de la localité pour insuffler et entretenir une dynamique locale, d'un minimum de ressources à mobiliser et gérer de manière efficiente,

Le développement est tout à fait le contraire du prêt à porter et des recettes toutes faites.

Moussa OUMAROU, Point Focal de Dosso

Les conseillères municipales de Tillabéry s'engagent

Le processus de décentralisation connaît de grandes mutations avec l'engagement des différents acteurs. Dans le Département de Tillabéri, les femmes s'organisent afin de mieux se faire écouter et prendre en compte leurs préoccupations.

Avec l'appui de Care International dans son volet « Mata Masu Dubara », les conseillères du département de Tillabéri ont mis en place un groupement dénommé « Annoura ». « *Nous ne sommes pas une structure pour nous démarquer des hommes au conseil municipal mais un cadre de renforcement des activités et de réflexion sur les préoccupations des femmes en vue d'améliorer leur conditions de vie* » s'exprime Mme Sadou Présidente de la dite structure. Le groupement a eu sa reconnaissance juridique par Arrêté 0023/PT en date du 20/01/2006 et regroupe 20 conseillères des communes du Département de Tillabéri. Ayant constaté qu'au point de vue numérique, les femmes constituent la grande composante des communes, mais les activités planifiées touchent ce groupe important et soumis aux conditions de vie précaire. Ceci a amené l'ONG Care International à adopter la stratégie d'organiser les leaders décisionnels à travers les femmes élues à la base. La mise en place de la structure s'est accompagnée de l'appui au renforcement des capacités par des séances de formation, la mise en place d'un dispositif d'information. Aussitôt le groupement *Annoura* s'est doté d'un plan d'actions autour de cinq objectifs principaux : amélioration de la position sociale de la femme, com-

battre l'ignorance, contribuer à l'allègement des tâches des femmes, contribution à la protection de l'environnement, assurer la bonne gouvernance au sein des communes et une implication effective des femmes dans les affaires de la communautaires. En deux ans, *Annoura* a su se positionner et réaliser des activités grâce à la détermination de ses membres, l'expérience de conduite des démarches de sa coordination et l'appui des partenaires techniques et financiers et du Ministère du développement social et de la Promotion de la Femme. En matière de formation, elles ont porté sur la vie associative avec Care International, la convention sur le droit des enfants avec l'appui de World Vision antenne de Tillabéri, en alphabétisation pour les conseillères non lettrées, en plaidoyer dans la lutte contre le tabagisme avec l'appui financier de Care International MMD et l'appui technique de SOS Tabagisme, conférence plaidoyer sur le tabagisme en milieu scolaire à Tillabéri. Dans le cadre des missions d'inspiration d'expériences, les conseillères ont effectué une mission au Projet d'Appui au Développement Local de Mayahi (région de Maradi) avec l'appui du Ministère de la Promotion de la Femme, participation à la conférence de SOS Tabagisme à Tillabéri. Comme stratégie d'action, le groupement *Annoura*, les femmes circulent les informations d'une commune à une autre, au moment des retrouvailles, les conseillères s'échangent les informations ; la conseillère, dès qu'elle est au courant d'une information ou d'une décision du conseil, elles réunissent les femmes pour les tenir au courant. Nous menons des

actions de lobbying auprès de certains bailleurs de la place pour financer des actions concrètes en faveur des femmes. Actuellement, nous avons bénéficié au niveau de certains villages de la commune de Sakoira du financement de deux banques céréalières dans le cadre de la sécurité alimentaire. Nous avons aussi plaidé auprès de l'ONG Thiébon pour la construction d'une maternité. Au moment de la planification budgétaire, nous veillons à ce que soit dégagé un fonds d'appui aux activités génératrices de revenus des femmes. Nous menons des séances de sensibilisations envers les femmes pour prendre part activement à toutes les activités initiées dans la commune par les partenaires au développement. Dans l'identification des groupements viables à appuyer, les conseillères mènent un travail de base pour trouver les groupements organisés. Nous appuyons les maires à mieux intégrer les questions des femmes dans l'exécution des plans de développement communaux. Cette expérience, bien qu'étant à ses débuts, promet l'intégration de la femme au processus de décentralisation, surtout qu'elle est orientée envers les décideurs locaux.

Au cours de l'entretien, la Présidente de *Annoura* a parlé de la mise en place d'identiques groupements des femmes conseillères dans les régions de Dosso, Tahoua, Maradi et Niamey avec l'appui de Care International dans le volet MMD. Nous espérons que dans les prochains numéros faire l'écho des autres régions pour remonter les expériences et les résultats obtenus.

Mme Sadou Kadi M., Conseillère municipale Sakoira et M. Ingay Issoufou, SP Réseau GRND

Femmes et décentralisation au Niger

Ayant largement contribué à l'installation progressive de la décentralisation, les femmes se sont regroupées en ONG, Associations et collectifs afin de mieux se positionner sur la scène politique. Pour mieux connaître leur stratégie d'offensive et les actions menées, l'Echo s'est entretenu avec Mme Garba Maïmouna de la CONGAFEN.

L'Echo : Présentez aux lecteurs votre structure et ses domaines d'intervention.

Mme Garba Maïmouna : Créée en 1995, à la veille du sommet de Beijing qui a été un tournant décisif dans la prise en compte de la voix des femmes au niveau International, la Coordination des ONG et Associations Féminines du Niger (CONGAFEN) a pour mission de coordonner les actions des structures membres pour la promotion de la femme. Elle regroupe 44 structures qui œuvrent pour la défense des droits des femmes et leur promotion. Les principaux domaines d'intervention sont : la défense des droits et libertés de la femme et de l'enfant ; le genre et développement ; l'IEC plaidoyer lobbying et mobilisation sociale ; le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles.

L'Echo : Comme vous œuvrez beaucoup dans le domaine du renforcement des capacités et des positions des femmes sur la scène politique nationale,

pouvez-vous nous dire les stratégies qu'adopte votre structure ?

Mme Garba M. : Les stratégies adoptées par la CONGAFEN sont : la sensibilisation, l'information, la formation, la Communication, les échanges d'expériences, le plaidoyer/lobbying, etc.

L'Echo : Pouvez-vous citer aux lecteurs les actions réalisées au plan national ?

Mme Garba M. : Les actions réalisées ont porté d'abord sur la formation des structures membres sur les OMD, en leadership féminin, en plaidoyer /lobbying, en genre et en techniques de communication, sur la CEDEF. Il y a eu également au cours de l'année 2007, la formation des femmes députés et des conseillères élues de la région de Niamey, en leadership féminin, en plaidoyer /lobbying, en genre et en techniques de communication. Élaboration d'un guide de textes relatifs aux droits des femmes traduits en langues nationales (djerma et haoussa), une étude sur les violences faites aux femmes dans les régions de Maradi et Dosso, etc.

L'Echo : Quelles sont les actions menées au plan sous régional ?

Mme Garba M. : Au plan sous régional, la CONGAFEN a participé à plusieurs rencontres organisées par des partenaires techniques et financiers et des pays voisins sur la question de la promotion de la femme comme la rencontre des femmes africaines sur les droits de la femme à Bamako, le

sommet des chefs d'état de l'UA à Banjul, le séminaire sur la justice et équité de genre en Afrique de l'ouest à Ouagadougou ; etc.

L'Echo : Comment entendez-vous préparer les prochaines échéances électorales ?

Mme Garba M. : Dans le cadre des préparatifs aux prochaines échéances électorales, la CONGAFEN a élaboré et soumis au FAES (Fonds d'Appui à l'Égalité entre les Sexes) un paquet d'activités qui visent le renforcement des capacités des femmes leaders et leaders potentielles pour leur participation aux prises de décisions au niveau local, régional et national. Le projet a eu l'agrément du FAES et démarrera dans le courant du mois de Novembre 2007.

L'Echo : Votre mot de la fin.

Mme Garba M. : Nous encourageons vivement les femmes pour une pleine participation aux différentes instances de décisions. Nous interpellons les autorités sur le respect des droits des femmes et que la loi sur le quota ne soit pas seulement le quota des femmes ; nous demandons aux partenaires à accompagner les femmes dans leur noble combat de tous les jours pour une promotion véritable de la femme nigérienne.

Interview réalisée par M. Ingay Issoufou, SP
Réseau GRN Décentralisation.

GRN

L'ONG Contribution à l'Education de Base (CEB) en appui à la gestion durable de la Tarka

Zone pastorale par excellence de la région de Maradi, Dakoro est un territoire charnier entre la zone sédentaire agricole et la zone pastorale. Soumis à des enjeux d'exploitation des ressources naturelles entre éleveurs et agriculteurs, elle attire les intérêts des intervenants pour sécuriser les ressources communautaires et garantir la survie de l'élevage menacé par l'extension des terres agricoles. Un des intervenants de la zone, l'ONG Contribution à l'Education de Base mène un travail de base dans le cadre d'une gestion concertée et durable des ressources naturelles.

Du 18 au 19 janvier 2007, s'est tenu à Dakoro (région de Maradi) un forum de réflexion sur le thème "Sauvegarde de la vallée de la Tarka" à l'initiative l'ONG Contribution à l'Education de Base avec le concours financier de LWR. Ayant regroupé plus de soixante-dix participants (hommes et femmes) représentant les communautés de base, les autorités coutumières et communales, les projets et services techniques du département de Dakoro. Le forum a été l'occasion d'expliquer les textes réglementaires régissant le statut des espaces, de faire ressortir les potentialités et contraintes liées aux activités pratiquées dans la vallée, notamment l'agriculture et l'élevage.

Après des travaux en commissions et en plénière, les participants ont adopté un plan d'action du point de vue réglementaire et institutionnel dans le cadre de

l'appui à la production agropastorale, au renforcement des capacités, s'engagent sur des plaidoyers, des concertations régulières, se sont entendus sur un mécanisme de suivi, de capitalisation des expériences et de mise en œuvre du plan d'action.

A l'issue des réflexions en groupe de travail et synthétisées en plénière, les participantes et participants au forum ont formulé quatre séries de recommandations aux communautés qui doivent avoir un comportement responsable en vue de veiller sur la préservation et la protection des ressources naturelles de la vallée de la Tarka ; de capitaliser et mettre à contribution les acquis des projets implantés dans la zone ; de se concerter et échanger autour des questions liées à la gestion des ressources naturelles de la Tarka. A l'endroit des autorités départementales et communales, les participants recommandent une assistance et un encadrement des communautés en vue d'une meilleure connaissance et une application des textes réglementaires ; un appui et une facilitation des initiatives de préservation de l'environnement dans la Tarka ; leur implication dans les débats, la prise de décision concernant la gestion des ressources naturelles dans le département ; leur implication dans le suivi et le contrôle de la mise en application des textes réglementaires ; l'appui à la mise en place d'un cadre de concertation impliquant l'ensemble des acteurs à l'échelle du département.

Au Gouvernement, les participants sollicitent d'inciter les projets et programmes pour appuyer les initiatives de restauration et sauvegarde des ressource

de la vallée de la Tarka ; de veiller à la vulgarisation et l'application des textes réglementaires ; de poursuivre le processus d'installation et de généralisation des COFOCOM et COFOB à l'échelle de tout le département et des appuis financiers pour leur fonctionnement.

Aux projets et ONG/AD, ils recommandent d'inscrire dans leur programmation des activités d'information et de sensibilisation des communautés en rapport avec la gestion des ressources naturelles ; d'impliquer les différents acteurs dans le processus d'identification et planification des actions ; de capitaliser et mettre à contribution les acquis des projets ; de multiplier et renforcer leurs interventions en faveur des populations vulnérables de Dakoro ; de veiller à ce que les investissements (puits, banques céréalières, banques aliments bétail, etc.) intègrent la sauvegarde et la protection des ressources naturelles de la Tarka ; de consacrer comme une des priorités, la régénération des souches d'Hyphaëna Tabaïca (palmier doum) dans la vallée.

En clôturant le forum, M. Maïnassara ABDOUA, Coordonnateur national de l'ONG CEB, a jugé satisfaisants les travaux et a adressé au nom des participants les remerciements de la disponibilité et des facilités octroyées par les responsables coutumiers et administratifs, les partenaires techniques et financiers pour leur soutien matériel à accompagner les populations rurales.

Maïnassara Abdoua

Fora en zone pastorale à Tahoua

Située en pleine zone pastorale, la commune rurale de Tillia se trouve dans le département de Tchintabaraden, région de Tahoua à environ 200 Km du chef lieu de la région.

Dans le cadre de la recherche action sur la gestion des ressources naturelles concertée, l'ONG Contribution à l'Auto Promotion à la Base (CAPB/Aharog) en partenariat avec la SNV ont organisé trois (03) fora du 15 au 22 Octobre 2007 dans trois localités de la commune rurale de Tillia à savoir Agando, Eknewan et Intazayene. Ces fora ont pour objectifs de former des délégués disponibles et actifs interlocuteurs au sein de la commune ; de définir la base d'une bonne gestion des espaces pastoraux et des points d'eau ; d'instaurer la confiance entre les élus, les éleveurs et la commune ; de jeter les bases d'une bonne stratégie pour sécuriser la mobilité des pasteurs et du cheptel dans la commune et permettre à la commune de disposer d'une banque des données fiables en GRN. Ont pris part à ces fora les élus locaux, les chefs traditionnels, les responsables des services techniques de l'État, les éleveurs des différentes communautés (Arabes, Touaregs et Peuls) et les facilitateurs des ONG (Aharog et SNV). En inaugurant les fora dans chacune des localités, la Maire adjointe de Tillia, **Mme Soroab Fati Ajina**, a rappelé que c'est une opportunité offertes aux acteurs d'accorder leur violon afin d'aboutir à des décisions consensuelles sur la gestion des pâturages et les points d'eau dans la zone. Ils offrent l'occasion de redynamiser les structures locales en vue d'une gestion durable des ressources pastorales exposées à des menaces continues. Les fora ont été aussi des occasions de vulgarisation des textes du code rural dans son aspect pastoral par le Secrétaire Permanent de la Commission foncière Communale de Tillia.

Il ressort du diagnostic des participants, les problèmes suivants : le non fonctionnement des structures de gestion des ouvrages hydrauliques exposés au problème de dégradation ; le déficit de communication entre les acteurs, (pasteurs, Commune, services techniques, autorités administratives et coutumières) ; la fréquence des

bagarres dans l'accès aux ressources entre éleveurs mais aussi entre éleveurs et agriculteurs ; la non disponibilité de compléments alimentaires pour le bétail et d'intrants vétérinaires ; la fréquence de vol de bétail drainé vers les marchés éloignés. Toutefois les participants ont reconnu que la zone renferme des potentialités notamment l'accès libre au pâturage, aux mares et aux puisards temporaires pour tous les éleveurs ; l'accès permanent aux ressources fourragères jadis inaccessibles en saison sèche grâce au fonçage de 2 puits dans la zone ; l'instauration de règles de gestion



par les autorités coutumières et administratives avec paiement par utilisateur d'une redevance de mensuelle ; la présence permanente des éleveurs favorise la viabilisation de nombreux services profitables aux pasteurs, notamment l'existence d'une école, d'une banque céréalière.

A l'issue des fora, les participants ont formulé quelques recommandations dont une mission urgente des services départementaux de l'hydraulique pour inventorier les besoins en réparation des infrastructures ; l'élection d'un nouveau comité de gestion du puits représentatif ; la formation en gestion non violente des conflits ; foncer de nouveaux puits et réhabiliter les défectueux pour augmenter la disponibilité de l'eau pour les usagers ; engager une concertation avec les conseils municipaux de la zone et de la commune d'Aderamboucar pour mettre en place un dispositif de lutte contre le vol et assurer la sécurité des éleveurs ; mettre en permanence des intrants zootechniques pour prévenir d'éventuelle soudure ; installation des structures de la micro finance pour permettre aux éleveurs de faire face à la mévente des animaux (période de soudu-

re) ; une implication des responsables municipaux dans le contrôle du respect des textes relatifs aux ressources pastorales ; la réalisation des pare feux pour sécuriser le potentiel fourrager ; l'assainissement de la gestion des comités avec application des sanctions aux indisciplinés. A la fin des fora, en vue de lancer les bases d'un dialogue permanent, les participants ont mis en place un comité composé de délégués de toutes les structures (élus, responsables coutumiers et administratifs, éleveurs) pour la tenue d'un forum prévu début 2008 à Tillia, chef lieu de la commune. Au regard de la pertinence du thème, les participants ont suggéré un atelier d'échange sur les activités liées au volet hydraulique et aux pâturages.

M. Amanaya Irrichid du PF Tahoua et Ingay Issoufou, SP Réseau GRND

Détente

Plus de chicote à l'école !

Dans sa leçon sur l'environnement, l'instituteur d'une localité recommande de respecter les arbres pour leur utilité. Un jour lors d'une séance punitive, l'instituteur envoya Aghali pour lui trouver de belles cravaches à l'arbre dans la cour de l'école. Quelques pas hésitants vers la porte, Aghali rappelle au maître la leçon de respecter les arbres. Sourire aux lèvres, l'instituteur félicite Aghali et renonça à cette punition. A la sortie de la classe tous les élèves viennent remercier Aghali pour son acte intelligent qui les a épargnés de la dure épreuve.

Fait Divers

Report d'une session de Conseil Municipal
Une maire d'une commune s'est vue obligée de reporter une session extraordinaire pour n'avoir eu l'autorisation d'absence de son mari en mission à l'extérieur. La bonne dame, disons la maire pensant que son mari allait rentrer comme prévu a été trahi par le report du vol (hebdomadaire !) du fait d'une grève des agents de l'aviation. En respect au principe d'harmonie conjugale, la maire préféra le report au gré des conseillers. Femmes et politique peuvent aller sans accroc.

Les communes et la mobilisation des ressources financières



En vue d'éclairer ses lecteurs sur la mobilisation des ressources financières, L'Echo s'est entretenu avec M. Bikounlé Abdou Rafiou, conseiller national représentant la société civile au sein du Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) et chargé de cours de « Budget des Collectivités Territoriales » à l'École Nationale d'Administration et de la magistrature (ENAM).

L'Echo : Pouvez-vous rappeler aux lecteurs les opportunités qu'offrent les textes aux communes pour la mobilisation des ressources?

Bikounlé A. Rafiou : Depuis l'installation effective des communes, la mobilisation des ressources locales constitue la principale préoccupation des autorités communales. Il faut d'abord préciser que le principe de l'autonomie communale consacré par la loi 2002-012 du 11 juin 2002 déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, des départements et des communes ainsi que leurs compétences et leurs ressources, exige que les communes fournissent les moyens de satisfaire leurs besoins. Ces moyens sont régis par la loi 2002-017 du 11 juin 2002 déterminant le régime financier des régions, des départements et des communes. Cette loi précise la répartition des ressources financières entre l'État et les collectivités territoriales et donne des moyens non négligeables aux collectivités territoriales. Le législateur crée également deux fonds pour permettre à l'État d'appuyer financièrement les communes, de favoriser la solidarité entre elles et d'assurer l'équité dans la répartition des

ressources. Ces ressources proviendraient du budget de l'État sous forme de dotation : la dotation du fonds d'appui à la décentralisation et la dotation du fonds de péréquation.

D'une manière générale les ressources des communes sont constituées par : les subventions de l'État, les fonds de concours, les aides, la fiscalité d'État concédée aux collectivités Territoriales, la fiscalité propre aux collectivités Territoriales, les emprunts, les revenus et les produits d'aliénation du patrimoine et du portefeuille, les dons et legs. Les impôts rétrocédés représentent pour certaines communes près de 50% de leurs ressources. La fiscalité propre, quant à elle, comprend plusieurs catégories d'impôts et taxes dont la fixation annuelle des taux se fait à l'intérieur des fourchettes déterminées par la loi des finances.

L'Echo : Dans une commune comme celles de Tamaya ou Akoubounou (Région de Tahoua, dépt d'Abalak), quels types de recettes peut-on espérer ?

Bikounlé A. Rafiou : C'est les mêmes types de recettes que dans toutes les communes du Niger qui sont prévues par la Loi 2002-017 en son article 10 et c'est au conseil municipal de les identifier en fonction de la réalité du terrain.

L'Echo : Quels sont les problèmes des finances auxquels sont confrontées les communes ?

Bikounlé A. Rafiou : Les communes sont confrontées à une faible exploitation de leur potentiel fiscal, un faible taux de recouvrement des taxes et impôts dû entre autres à l'incivisme fiscal, de faibles recettes issues des infrastructures marchandes et une insuffisance d'initiative pour mobiliser les ressources potentielles prop-

res. L'on note souvent des difficultés liées à la collecte des taxes par les agents désignés par les communes et ce malgré la mise à leur disposition de carnets infalsifiables. En effet, certains collecteurs de taxes préfèrent empocher la moitié de la taxe que de percevoir pour la commune la totalité de cette taxe contre un ticket et ceci bien sûr avec la complicité des usagers. L'on note également une complicité entre les collecteurs et certains agents des services des recettes de la mairie qui ne réagissent pas face à la baisse constatée lors des versements.

La dotation des communes en fonds d'appui à la décentralisation et du fonds de péréquation n'est pas effective, ce qui pose problème.

Sur un autre plan, les taux des impôts rétrocédés connaissent des régressions régulières ; c'est ainsi qu'ils sont passés de 100% en 1988 à 40% en 1996 et avec la loi de finances 2006, le taux de rétrocession des impôts fonciers et la taxe immobilière passe de 40% à 20%. Cette situation constitue une véritable préoccupation pour nos communes. Il faut aussi noter que certains impôts et taxes identifiés comme fiscalités propres aux communes par la Loi 2002-017 du 11 juin 2002 ne sont pas encore reconnues comme telles par la loi de finances annuelle. Il s'agit notamment de l'impôt unique sur le traitement et salaire (UITS) des agents municipaux, la taxe sur les poteaux électriques et téléphoniques, les revenus d'exploitations minières calculés sur un pourcentage de l'impôt perçu par l'État aussi bien pour les exploitations industrielles qu'artisanales.

En ce qui concerne la fiscalité d'État rétrocédée où seul l'État détermine l'impôt, ses modalités d'assiette et de recouvrement, des problèmes se posent : insuffisance de moyens matériels et humains pour le recensement de la matière imposable et des retards dans la notification des avertissements aux contribuables. Il faut aussi noter que la rétrocession effective d'impôts ne se fait pas au fur et à mesure de sa perception par les services de l'État.

L'Echo : Quelles mesures préconiserez-vous pour améliorer ?

Bikounlé A. Rafiou : Dans le recrutement des collecteurs les élus doivent privilégier le critère de bonne moralité. Les agents des services des recettes et les collecteurs doivent faire l'objet d'un contrôle rigoureux et régulier. La sensibilisation des populations par les autorités locales doit être permanente. Dans le cadre de la mobilisation des impôts rétrocédés, des réunions de concertation sont nécessaires entre l'ordonnateur du budget local, ses services financiers, les services déconcentrés des impôts et du trésor pour rappeler à chaque acteur ses missions, identifier ensemble les difficultés de mobilisation des ressources, faire des propositions de solution de mise en œuvre et mettre en place un système de suivi-évaluation.

**Interview réalisée par Ingay Issoufou, SP
Réseau GRN/Décentralisation**

GAP, la nouvelle Tutelle du Réseau GRND Niger

Premier collectif d'ONG du Niger, le Groupement des Aides Privées (GAP) est créé en 1974 par Arrêté n°152/MI/DAPA du 30/10/74 avec pour mission la Coordination des actions des ONG caritatives et confessionnelles. Suite à la sécheresse de 1973 qui a durement frappé le Niger, les pays amis qui donateurs des aides alimentaires voulaient traiter avec des structures non étatiques qui pouvaient se charger de la réception et l'acheminement des aides d'urgences aux populations nécessiteuses à travers le pays. Certaines organisations caritatives, à savoir la Mission catholique, LWR, Caritas, l'AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès), se sont regroupées pour mettre sur pied un collectif donnant ainsi naissance au Groupement des Aides Privées (GAP).

Mais depuis 1990, les choses ont considérablement évolué, le GAP s'est engagé à contribuer au développement durable du Niger par l'animation d'un réseau d'ONG/AD en leur offrant des appuis organisationnel, institutionnel et technique. Les missions principales sont le développement d'un cadre efficace d'information, de communication et de concertation pour ses membres, la consolidation de sa position de structure d'appui et de perfectionnement des ONG/AD.

Les instances sont : l'Assemblée Générale (annuelle), le Bureau Exécutif, la Coordination nationale. Comme structures d'appui, le GAP a mis en place la Cellule d'Appui Technique et quatre (4) groupes thématiques. En 2007, le GAP regroupe 49 ONG et AD dont 17 internationales.

Rôles et responsabilités du GAP au sein du mouvement associatif

Conformément à ses missions, le GAP a mené les actions ci – après : le renforcement des organisations de la société civile à travers la Cellule d'Appui Technique (CAT) avec comme mission fondamentale; l'élaboration d'un Code de conduite ONG/AD; la signature Protocole d'Accord Type (PAT) État - ONG/AD; l'organisation de plusieurs Tables rondes État—ONG/AD—Bailleurs de Fonds Maradi/ Zinder / Niamey; la mise en place du Cadre National de Concertation des Organisations de Développement (CNCOD). Au nombre des Programmes pilotés dans le cadre du renforcement des



capacités des OSC : Programme d'Appui au Collectif avec Solidarité Canada Sahel (SCS) à partir de 1996; Point focal du Réseau des ONG intervenant dans la lutte contre la désertification à partir de 1994; Pain pour le Monde à partir 2005; Tutelle du Réseau de Gestion des Ressources Naturelles et Décentralisation (GRN/D) pour l'année 2007-2008.

Comme outils de renforcement des capacités des ONG/AD, le GAP s'est doté des instruments suivants: la Cellule d'Appui Technique (CAT) chargée d'identifier les besoins en renforcement des capacités; le Comité de pilotage de la CAT; le Code de conduite qui permet de baliser le cadre de partenariat avec l'État et les partenaires au développement; le Plan stratégique qui est le cadre de référence; le Plan d'actions stratégique de renforcement des capacités des OSC 2007 – 2008 approuvé en août 2007 au CCFN de Niamey par les représentants des OSC qui est un instrument de plaidoyer en matière de renforcement de capacités; la mise en place d'un comité de pilotage du plan stratégique de renforcement des capacités des Organisations de la

Société Civile (1ère rencontre d'installation du comité en octobre 2007) qui est un cadre de suivi et d'évaluation de la cellule 'appui technique. Les 31 juillet et 1er août 2007 le GAP a organisé un atelier de validation d'un rapport sur le bilan de mise en œuvre des résolutions et recommandations formulées à l'endroit de l'État, des ONG/AD et des PTF de 1990 à 2006.

Au cours cet atelier, les OSC ont examiné et adopté un plan stratégique de renforcement des capacités des OSC 2007 – 2008. Aussi, il a été mis en place un comité de pilotage de ce plan d'actions qui est un instrument de plaidoyer pour les OSC nigériennes.

Enfin, il faut saluer la hauteur d'esprit des représentants des OSC qui ont accepté pour la 1ère fois de se doter par consensus d'un tel outil.

ONG/AD : Organisations non gouvernementales/Associations de Développement
OSC: Organisation de la Société Civile

Boureima Idrissa Fandou

Médias de proximité et élus locaux dans la Région de Dosso : « la peur du micro »

Depuis la Conférence Nationale Souveraine de 1991, la question de libéralisation de la communication a été au centre des débats ; cela en vue de permettre l'émergence d'une liberté d'expression et de diversification des opinions qui est l'un des principes clés de la démocratie. Les premiers médias germèrent dans la capitale, mais plus tard les autres régions commencèrent à enregistrer des implantations des radios privées et communautaires. Précieux outil de communication, de dialogue entre administration et administrés, entre élus et électeurs, entre différentes couches socio professionnelles, la région de Dosso est à l'honneur dans le présent numéro. Aux autres régions de parler de leur expérience dans les prochains numéros.

L'avènement de la décentralisation au Niger a coïncidé avec le développement des médias de proximité comme les journaux, les radios privées et les radios communautaires. Si la presse écrite (les journaux) est quasi exclusivement restée à Niamey, les radios quant à elles, se sont très vite installées dans les autres centres urbains avant d'envahir le monde rural. Avec des programmes adaptés aux réalités locales, ces radios ont très vite conquis un public cible très fidèle à leurs émissions. Elles se sont positionnées comme des canaux pri-

vilégiés pour véhiculer les messages les plus divers à l'endroit d'un public très longtemps resté en marge des événements.

On aurait alors aisément pensé que l'élu local se soit approprié ce canal de communication pour rester en contact permanent avec sa base.

Cet espoir est déçu dans la plupart des régions et principalement à Dosso où ces radios sont très peu utilisées par les élus locaux pour communiquer avec leur base. Plusieurs paramètres justifient cet état de chose : l'attitude d'attentisme des élus locaux qui attendent que les initiatives viennent de quelque part. Les rares contacts avec les radios de proximité sont soit commandités par un partenaire au développement de la commune (projet, ONG), soit exigés par une situation de crise dans la commune. L'on note l'absence totale de plan ou stratégie de communication au niveau de la quasi totalité des communes, ce qui témoigne du peu d'importance que les élus accordent à la communication avec leurs administrés.

Les tentatives de certains responsables des radios privées (cas de Radio Télévision Ténéré Dosso) envers les responsables communaux de la région pour leur permettre de s'adresser à leurs administrés se sont avérées sans grands succès.

Récemment encore, le responsable régional de Radio Télévision Ténéré a adressé des correspondances aux maires des différentes communes pour les rassurer que les interviews sont sans



aucun frais pour leurs communes ; mais aucune réaction n'a été enregistrée. Devant cette aubaine qui est offerte aux conseils municipaux, l'on est en droit de tirer la conclusion que les élus locaux ont peur du micro à Dosso. Et l'on est en droit de se demander pourquoi cette réticence à communiquer pour des candidats élus après avoir largement battu campagne lors des meetings, des réunions ? Loin de désarmer, l'Echo saura trouver les raisons et verra comment instaurer le dialogue dans ses colonnes.

Moussa OUMAROU, Point Focal de Dosso.

JANVIER							FEVRIER							MARS						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6					1	2	3						1	2
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	3	4	5	6	7	8	9
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	16	16	17	10	11	12	13	14	15	16
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	17	18	19	20	21	22	23
28	29	30	31				25	26	27	28	29			24/31	25	26	27	28	29	30

AVRIL							MAI							JUIN						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5				1	2	3	4							1
6	7	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9	10	11	2	3	4	5	6	7	8
13	14	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16	17	18	9	10	11	12	13	14	15
20	21	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23	24	25	16	17	18	19	20	21	22
27	28	29	30				26	27	28	29	30	31		23/30	24	25	26	27	28	29

JUILLET							AOÛT							SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6					1	2	3	1	2	3	4	5	6	7
7	8	9	10	11	12	13	4	5	6	7	8	9	10	8	9	10	11	12	13	14
14	15	16	17	18	19	20	11	12	13	14	16	16	17	15	16	17	18	19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	18	19	20	21	22	23	24	22	23	24	25	26	27	28
28	29	30	31				25	26	27	28	29	30	31	29	30					

OCTOBRE							NOVEMBRE							DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5						1	2	1	2	3	4	5	6	7
6	7	8	9	10	11	12	3	4	5	6	7	8	9	8	9	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	18	19	10	11	12	13	14	15	16	15	16	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	25	26	17	18	19	20	21	22	23	22	23	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31			24	25	26	27	28	29	30	29	30	31				

**Le Réseau GRN
Décentralisation Niger
vous souhaite une
bonne et heureuse
année 2008**